



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SELLE-CRAONNAISE Séance n°3 du 28 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

Présents : Joseph JUGÉ, Séverine DERVAL, Sylvie BELLANGER, Chantal JOUFFLINEAU, Jacky LEPAGE, Guillaume BELOUARD, Olivier DERSOIR, Mathieu FRÉMONT, Christian BLAISE.

Excusés : Samuel HOUILLOT, Danièle GODET, Christophe BOIS, Adrien JONCHERAY, Cédric RIVERON.

Secrétaire de séance : Mathieu FRÉMONT

APPROBATION DU PV DU 22 février 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu du conseil municipal du 22 février 2024.

1. TAXE D'AMÉNAGEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande a été reçue de la part des services de l'urbanisme concernant le taux communal de la taxe d'aménagement de La Selle-Craonnaise pour l'année 2024.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2018/30 du 23 mai 2018, celui-ci a été fixé à 1,3 % et qu'il serait reconduit tacitement chaque année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **conserver le taux de la Taxe d'aménagement à 1,3%.**

2. CONSULTATION – ENQUÊTE PUBLIQUE « PARC ÉOLIEN LE CHÉRAN

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une demande d'avis dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société « Le Chéran Énergies », dont le siège est situé 7 place du Champ de Foire – 29270 CARHAIX-PLOUGER, en vue d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent dénommée « Parc éolien Le Chéran », composée de 4 aérogénérateurs, d'une puissance unitaire maximale de 4.2 MW et de 2 postes de livraison, située sur la commune de La Rouaudière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **Donner un avis favorable à la demande d'autorisation** environnementale présentée par la société Le Chéran Energies.

3. CONSULTATION « AUTORISATION EXPLOITATION VACHE LAITIÈRE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une demande d'avis pour un dossier qui a pour objet la déclaration de l'élevage de GAEC Gelu Crosnier au titre des installations classées pour la protection de l'environnement soumise à enregistrement relevant de la rubrique 2101-2 b de la nomenclature des installations classées. Un récépissé délivré en 2014, autorisait GAEC Gelu Crosnier dont le siège est au lieu-dit La Fontaine à Ballots à détenir 150 vaches laitières et 100 bovins à l'engrais.

Les changements :

Les augmentations régulières de référence laitière depuis 2014 ont fait que les effectifs ont augmenté d'où la nécessité de passer en régime enregistrement. Afin d'améliorer la performance globale de l'exploitation, les associés souhaitent investir dans deux robots de traite. L'atelier taurillons est arrêté depuis 2017.

Le GAEC Gélou Crosnier est dans l'unité de méthanisation Oudon Biogaz, il exporte 3000 T de fumier de bovins, 800 m³ de lisier de bovins et 150 T de CIVE soit 15717 unités d'azote et 7594 unités de phosphore, en contrepartie, ils importent 877 T de digestat solide et 3038 m³ de digestat liquide soit 16246 unités d'azote et 10567 unités de phosphore. Le contrat est en cours de rédaction avec Oudon Biogaz, la clé d'échange vient d'être révisée.

Le projet en phase de croisière sera :

- 1 450 000 litres de lait

- 180 vaches laitières
- 221,77 ha dont 91 ha de céréales

Le GAEC Gelu Crosnier déclare détenir au maximum :

- 180 vaches laitières

Le plan d'épandage est réalisé pour une surface totale de 221,78 ha située, principalement, sur les communes Ballots, la Selle Craonnaise, La Rouaudière, Saint Michel de la Roe, Cossé le Vivien, Méral.

Le Conseil Municipal, à 9 voix pour et une abstention, décide de :

- **Donner un avis favorable à la demande d'autorisation** environnementale présentée par le GAEC Gelu Crosnier.

4. TAXES LOCALES 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **Maintenir les taux communaux** pour l'année 2024 comme suit :
 - taxe d'habitation : 19,13 %
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 53,02 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,96 %
- **Notifier cette décision** aux services préfectoraux
- **Transmettre l'état 1259** complété aux services préfectoraux ainsi qu'à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

5. AVENANT DE REGULARISATION DUREE DE CHANTIER DE L'ÉCOLOISE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il y a lieu de produire un avenant de prolongation de délais concernant la durée du chantier de construction de l'écoloise. En effet, le dernier avenant indiquait une fin de travaux en novembre 2022, cependant la réception est notifiée au 31 mai 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **Accepter cet avenant de régularisation sur la date** de fin de travaux de construction de l'écoloise.

6. CREATION D'UN RPI AVEC LA COMMUNE DE NIAFLES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a pris contact avec la commune de Niaflès afin de leur proposer la mise en place d'un RPI concentré, dans le but d'accueillir les enfants de Niaflès à l'écoloise.

Ce projet a été présenté en conseil municipal de Niaflès le 26 mars 2024, dont les membres ont approuvés cette proposition. Monsieur le Maire, informe également le conseil qu'il a été pris renseignements concernant le transport scolaire des enfants de Niaflès vers La Selle-Craonnaise, et celui-ci serait mis en place sans difficulté, pérennisant par la même occasion celui mis en place pour les enfants de La Selle-Craonnaise.

Il convient donc à présent de présenter une délibération concordante entre les deux communes et d'approuver la convention de répartition des frais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **Approuver la mise en place du RPI** concentré avec la commune de Niaflès
- **Autoriser le Maire a signé la convention** de répartition des frais.

7. ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Suite à la réunion d'information publique qui s'est tenue le samedi 9 mars (ou deux personnes se sont présenté), il convient maintenant d'approuver le bilan de concertation et de validé les zones d'énergies renouvelables recenser sur la commune de La Selle-Craonnaise. Les zones retenues sont les suivantes :

- | | |
|---------------------|-----------------------|
| - Bois | - Méthanisation |
| - Eolien terrestre | - Photovoltaïque |
| - Réseau de chaleur | - Géothermie profonde |
| - Solaire thermique | |

Le Conseil Municipal, à 9 voix pour et une abstention, décide de :

- **Approuver le bilan de concertation** suite à la réunion publique
- **Approuver les zones d'énergies renouvelables.**

8. CESSION DES CHEMINS RURAUX

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la délibération n°2023/37 du 12 juillet 2023, un courrier a été envoyé aux potentiels acheteurs des chemins ruraux, afin de les informer du prix de vente au m². Il en ressort une incompréhension de ces futurs acquéreurs quant au prix proposé. En effet, initialement, avant changement de législation, il était convenu que l'acquisition se ferait à l'euro symbolique. Hors la décision prise le 12 juillet 2023 est un prix de vente à 1€ le m². Les acquéreurs souhaitent toujours acheter ces chemins, mais souhaitent la révision du prix de vente, sans quoi ils y renonceraient.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- Revoir le prix de vente au m² de 1 € à 0.25 cts d'euros.

9. DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il n'y a pas de crédit de prévus en investissement pour le règlement de mobiliers urbains (tables pique-nique, vitrine).

Voici la proposition de Mr le Maire :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	Recettes	Dépenses
2131/Ch. 23	Immobilisations corporelles		- 2 779,93 €
2152/Ch.21	Installation de voirie		+ 1 759,32 €
2188/Ch.21	Autres immobilisations corporelles		+ 1 020,61 €
Total de la décision modificative n°1			0,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- D'accepter la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus.

10. ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRIE SUITE A DEMISSION

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que Monsieur Lionel MOAL, 3^{ème} adjoint a présenté sa démission en date du 19 janvier 2024 et que celle-ci a été acceptée par Mme la Préfète en date du 6 février 2024. Dans le but de maintenir l'organisation du conseil tel qu'il est, Monsieur le Maire propose à l'ensemble du conseil municipal de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint en lieu et place de Monsieur MOAL. Dans la mesure où il s'agit de l'élection d'un seul adjoint, celle-ci ont lieu à scrutin secret et à la majorité absolue. Monsieur Christian BLAISE se porte candidat au poste vacant de 3^{ème} adjoint. Suite au vote à bulletin secret, il est élu par 9 voix et un bulletin nul.

Monsieur Christian BLAISE est élu au poste de 3^{ème} adjoint.

➤ Commission Espaces verts/Environnement :

- City stade : le plateau a été installé par l'entreprise Chazé fin février-début mars. Il s'avère qu'à la suite de plaque, la stabilité actuelle n'est pas suffisante pour pouvoir accueillir le city stade. Ceci est dû aux fortes précipitations de ce début d'année. La Société Agoospace a été contacté afin de repousser l'installation du city. D'autres tests devront être réalisés au préalable, afin de savoir si le terrain est assez stable. De nouveau test doivent avoir lieu début avril. Il n'y pas de solution pour l'instant, l'installation du city stade est reporté.
- Dossier sur les zones d'accélération des énergies renouvelables ZA EnR : la réunion publiques à accueillis deux personnes le samedi 9 mars. Une réunion d'information sur le portail déclaratif des ZA EnR a eu lieu le lundi 25 mars à 16h au CAI, afin de présenter la plateforme et la procédure de déclaration des zones.
- Le devis de l'entreprise Houillot a été reçu en mairie pour l'entretien des espaces verts de la commune pour un montant de 4 498.31 €. L'entretien de haies de la salle de l'Orion n'est pas compris dedans.
- La journée citoyenne est prévue pour le 26 octobre 2024.
- Tondeuse : l'offre de prêt est à revoir auprès du Crédit Agricole, une erreur sur le montant H.T ayant été relevé.

➤ Commission Voiries/Urbanisme/... :

- Les services de Direction Départemental des Territoires de la Mayenne ont transmis par mail en mairie, la sollicitation de Monsieur Drouelle concernant l'état de la voirie sur la D111.
- La plaque au niveau de la bibliothèque ne tient plus.
- Une demande d'installation de barrière canadienne a été faite en mairie. Le demandeur, qui a rencontré les élus, demande également s'il y aurait possibilité d'acquérir une portion de la route.

➤ Commission Scolaire et Péricolaire

- Une demande de subvention a été transmise par l'école Saint Antoine de Ballots pour une élève résident sur la commune. Le coût par élève est de 472 €, la participation des familles est de 210 €. Pas de suite à donner.
- Suite au conseil d'école qui s'est tenu le 11 mars dernier, les effectifs prévisionnels pour la rentrée de septembre 2024 est de 55. Différents petits travaux sont demandés par les institutrices (voir compte-rendu école).
- Plusieurs travaux ont été demandés pour la garderie. Un rendez-vous est demandé avec les agents pour faire un point sur les différentes demandes. Une demande d'intervention sera faite auprès de Freddy Herbert afin de résoudre le problème de la présence de pigeons trop nombreux.

➤ Commission Affaires sociales

- Une réunion du CCAS a eu lieu ce mercredi 27 mars avec à l'ordre du jour le votes du compte administratif et de gestion, le vote du budget, la charte des solidarités et le projet argent de poche.
- Madame Seyeux Sophie a contacté la maire la semaine dernière pour solliciter un rendez-vous avec les élus pour présenter un projet de MAM. Celui-ci est prévu le mardi 2 avril à 10 heures en mairie.
- Argent de poche : un courrier a été envoyé aux 28 jeunes pouvant prétendre à l'opération cette année. 8 ont répondu présents. Une rencontre est prévue le 20 avril à 11 heures. Une réunion avec les bénévoles aura lieu en amont afin de faire un point sur les chantiers.
- Les assistantes maternelles ont été reçues en mairie. Il n'y a pas de problème de place à ce jour. Il y a juste une famille qui a comme contrainte une demande d'accueil avec des horaires atypiques (très tôt le matin et tard le soir) pour laquelle elles ne souhaitent pas donner suite.

➤ Commission Bâtiments :

- Ecooise :
- Suite aux différentes relances l'entreprise SCOB viendra remplacer le panneau de bois sur le bas du bâtiment de la maternelle. Celles-ci étant des plaques de pourrissement, un devis d'une dizaine de plaque a été demandé, afin de pouvoir les remplacer dans le temps. Il y en a pour 700 € environ.
- Problème dans les toilettes : Il a été constaté que les toilettes des classes maternelles se bouchent très rapidement et que celles des classes élémentaires montent en charge dès qu'elles sont utilisées simultanément. Un passage caméra va être demandé afin de voir quelle est la problématique.
- L'entreprise Pigeon a de nouveau été relancée pour la barre de fer dans la canalisation. Ils ont transmis ce jour un devis de l'entreprise ORA qui semble être en mesure d'effectuer une réparation par l'intérieur en « fraisant le fer à béton ». Le devis s'élève à 870,00 € TTC.
- L'entreprise ISOLEC est intervenue ce mercredi pour le réglage de l'allumage automatique de la salle de motricité.
- Il faudra prévoir le remplacement du compteur jaune, par un compteur classique.
- Il conviendra à chaque vacance scolaire de couper l'électricité au compteur afin de faire des économies d'énergies.
- Monsieur Frémont voit ce qui peut être fait au niveau des assurances pour les différentes malfaçons.
- La vente de l'ancienne école : Afin de valider la mise en vente des bâtiments de l'ancienne école, un courrier de demande de désaffectation et de déclassement a été transmis à la Préfète de la Mayenne pour avis. Elle sollicitera l'inspection académique afin d'avoir leur accord avant de nous faire un retour.
- Une demande a été faite pour l'achat du mobilier restant de l'ancienne école. Il est convenu de faire une vente à hauteur de 30 % du prix d'achat, le mobilier étant en très bon état.

➤ Commission Sport/Culture/ Animation et Communication

- Terre de Jeux 2024 : dans le cadre du passage de la Flamme Olympique le 29 mai à Cossé une réunion d'information est prévue le 17 avril prochain afin de réunir les élus des 37 communes, ainsi que les associations participantes. Une demande a été faite auprès de la mairie pour la mise à disposition de la salle de l'Orion. Une journée sportive est organisée le 15 juin à la Rincerie. Il est demandé au commune de constituée une équipe de 6 personnes pour y participer.
- Les motards ont du cœur passeront sur la commune le 23 juin prochain. Une demande a été faite pour l'accueil du cortège, la bénévole de l'association du don du sang qui s'en occupe habituellement n'étant pas disponible. La demande sera faite auprès des bénévoles du CCAS afin de savoir s'ils seraient disponible pour cet accueil. La demande a été faite lors de la dernière réunion du CCAS et 3 personnes vont les accueillir.
- La commission animation c'est réunie mercredi 13 mars pour faire un point sur les différents évènements à venir :

➤ **La commémoration du 8 mai** sera célébrée le dimanche 12 mai. Une demande a été faite par Anaëlle Lemoine, qui dans le cadre de son Service National Universel, souhaite pouvoir participer à l'organisation de cette commémoration. Le conseil est d'accord.

➤ **La fête communale du 6 juillet :**

- ✓ Une relance est faite auprès de la commerciale de SEDI pour le projet de feu d'artifice qui n'a toujours pas été reçu. En parallèle un rendez-vous avec Plein Ciel est programmé le 24 avril à 10 heures en mairie avec Mme Cousin.
- ✓ Le devis pour l'apéritif offert par la commune va être demandé, pour une quantité de 20 litres au lieu des 35 litres demandés l'année dernière.
- Réunion avec les associations en octobre
- Journée citoyenne le 26 octobre
- Commémoration du 11 novembre. Voir pour la présence des enfants si la cérémonie à lieu à La Selle-Craonnaise.
- Marché de Noël le 7 décembre :
- ✓ Cette année est proposé d'organiser un marché de Noël sur la journée complète de 10 heures à 18h.
- ✓ Il convient de réserver dès à présent les barnums sur les mêmes quantités que l'année précédente.
- ✓ Il est proposé d'organiser une dégustation d'huitres et de vin (ou autre). Pour ce faire une demande sera faite auprès des associations afin de savoir si certaines d'entre elles seraient intéressées de s'occuper de ce stand de restauration. Sinon, il sera fait appel à un service extérieur (foodtruck...).
- ✓ Une 1^{ère} réunion est prévue le 15 avril à 18h15 avec les bénévoles pour l'organisation.
- Bulletin municipal : Il faut pour cette année que celui-ci soit distribué en décembre. Voir avec Mme MINN si elle souhaite le réaliser à nouveau).
- La peinture rue de la Gare va être renouveler. Reste à prévoir la date.
- Les Vœux du Maire sont prévus à la date du 11 janvier. Une demande de prestation va être demandée à Franck Veyrine, mais cette fois ci pour l'option stand up.

➤ **Commission Finances**

➤ **Questions diverses**

- ⇒ Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales
- ⇒ Demande diverses pour le tournoi du tennis de table
- ⇒ Club de l'amitié : démission de Monsieur Ferron à la Présidence
- ⇒ Réponse subvention FEADER : les 30 000 € sont accordés.
- ⇒ Demande de stage de Mlle DEHOVE dans le cadre de son bac pro SAPAT (services aux personnes et animation dans les territoires) elle doit déposer sa demande en main propre demain en mairie.
- ⇒ Le club de tennis de Renazé demande s'ils peuvent utiliser le complexe sportif sur le mois de juin 2024. Sur la durée des travaux réalisés dans la salle de sport de Renazé. Pas d'objection, mais vérifier avec les clubs sellois si les plannings d'utilisation le permettent.
- ⇒ Faire un point avec le prestataire de nettoyage pour le ménage du complexe sportif.

Fin de séance à 23h30

Joseph JUGÉ, Maire :

Guillaume BELLOUARD, secrétaire de séance :